

**RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022  
du Comité d'éthique du Groupe Canal +**

## SOMMAIRE

Les relations du comité avec les institutions..... 3

Le Comité d'éthique conduit une réflexion entre ses membres et la direction du Groupe sur le rôle, la mission et les moyens des Comités d'éthique dans les médias..... 4

Le comité dans l'exercice de sa fonction essentielle : la saisine ou l'auto saisine pour donner avis. : les deux dossiers C8..... 5

La philosophie générale d'une année d'activité..... 7

Le présent rapport est destiné à rendre compte de l'activité du Comité d'éthique du Groupe audiovisuel Canal + pour l'année 2022. Comme nous allons le voir ci-dessous, l'actualité a, sans cesse, sollicité notre comité tout au long de cette année.

### **Les relations du Comité avec les institutions**

Le premier événement marquant fut l'audition, le 17 février 2022 de l'un de nos membres, Monsieur Richard Michel, par la commission d'enquête parlementaire au Sénat, présidée par le sénateur Laurent Laffon, sur « *la concentration des médias et la démocratie* ». Nous avons esquissé ce que fut cette audition, dans notre précédent rapport anticipant sur celui-ci. Il est utile d'en faire une relation plus complète.

Notre collègue était auditionné en même temps que Madame Christine Albanel, ancienne ministre de la Culture, Présidente du comité d'éthique de France Télévision et de Madame Edith Dubreuil, conseillère honoraire à la Cour d'Appel de Paris, membre du comité d'éthique de TF1.

Monsieur Michel a tenu à faire part de son expérience personnelle dans la sphère des médias et tout particulièrement de son engagement au sein du présent Comité.

Il a, ensuite, de façon synthétique, présenté une série d'éléments sur des faits qui avaient retenu l'attention de notre comité durant les années 2018 à 2020. Il a souligné la faiblesse des moyens alloués aux comités d'éthique, évoquant également la nécessité qu'il y aurait à permettre une meilleure définition de leurs missions. En conclusion, il a mis en exergue les bonnes relations entre notre comité et l'ARCOM non sans souhaiter des rapports plus constructifs et plus réguliers avec le régulateur.

Notre collègue a rendu compte de cette audition aux membres du Comité, lors d'une réunion avec les responsables du groupe qui s'est tenue le 7 mars 2022.

## **Le Comité d'éthique conduit une réflexion entre ses membres et la direction du Groupe sur le rôle, la mission et les moyens des Comités d'éthique dans les médias**

Septembre 2022. Dans la perspective d'une rencontre avec l'équipe dirigeante du groupe audiovisuel, qui s'est tenue dans ses locaux le 8 septembre, notre comité a rédigé une note de synthèse sur la perception par ses membres du rôle accordé aux comités d'éthique, et notamment de la difficulté à trouver une juste place entre le Groupe et l'ARCOM. En un mot à assurer une véritable indépendance à notre mission. Le document s'intitule : « *Pour servir l'avenir des comités d'éthique dans l'audiovisuel français* ». Il comporte notamment cette recommandation : *chercher à faciliter l'émergence de comités d'éthique, actifs et responsables, par l'ouverture d'une table ronde entre ARCOM et comités d'éthique et ce afin de définir une philosophie et une méthode de travail, respectueuse de chacun* ». Et de conclure : « *Il faut permettre aux comités d'éthique de sortir de l'ombre* ». Le comité se propose d'œuvrer pour qu'une telle rencontre puisse se tenir au début de 2023.

A l'instant de remettre ce rapport une demande en ce sens a bien été adressée à Monsieur le Président de l'ARCOM.

Par ailleurs un calendrier du comité avec les représentants des différents « métiers » au sein des chaînes du groupe doit être élaboré très prochainement.

## **Le comité dans l'exercice de sa fonction essentielle : la saisine ou l'auto saisine pour donner avis. : les deux dossiers C8**

Deux mois d'effervescence ont clôturé cette année 2022. Il s'agit de deux dossiers relatifs à des manquements à l'éthique et la déontologie dans le cadre de l'émission « Touche pas à mon Pote » sur la chaîne C8. Le Comité ayant rendu à l'ARCOM et au groupe Canal+ ses deux avis, nous ne rappellerons que pour mémoire ces deux affaires.

La première remonte au mois d'Octobre L'émission touche pas à mon poste » diffusée par la chaîne C8 avait été, à trois reprises, largement consacrée au meurtre d'une adolescente commis quelques jours plus tôt à Paris. La sauvagerie de l'acte, l'énigme de son mobile et l'arrestation rapide d'une suspecte ayant passé aux aveux ont conduit l'animateur, Monsieur Hanouna à lancer et nourrir un débat sur l'éventualité d'une irresponsabilité pénale de la dite suspecte à raison d'une altération de son discernement et, par là même, la possibilité que cette affaire criminelle ne donne finalement lieu à aucune condamnation ni procès.

La seconde affaire trouve son origine le 10 novembre 2022, sur le plateau de la même émission : une vive altercation opposait son animateur, Monsieur Hanouna, à l'un de ses invités, Monsieur Boyard, député. Des propos véhéments étaient échangés. Le 14 novembre, dans la même émission, largement consacrée à l'incident survenu quatre jours plus tôt, monsieur Hanouna a justifié son propre comportement, divulguant à cette occasion diverses informations au sujet de monsieur Boyard, absent cette fois du plateau.

L'ARCOM s'étant elle-même saisie de ces deux dossiers, le Comité d'éthique a décidé de s'en autotaisir à son tour. L'examen de ces deux affaires distinctes a donné lieu à deux réunions avec les responsables du groupe, le 29 novembre et le 14 décembre. Dans le cadre de cette dernière réunion une séance d'audition de l'animateur de l'émission, Monsieur Cyril Hanouna, et des principaux responsables de l'antenne s'est tenue dans les locaux du Groupe. Monsieur Hanouna ayant eu tout loisir de s'expliquer sur son comportement dans ces deux affaires.

Par ailleurs, le 24 janvier dernier, la direction de la chaîne C8, souhaitant « *mieux comprendre la genèse des échanges intervenus entre monsieur Cyril Hanouna et monsieur Louis Boyard* » en « reprenant l'ensemble des séquences dans lesquelles monsieur Louis Boyard était intervenu sur (ses) antennes », a porté à connaissance du Comité une séquence de l'émission « Touche pas à mon poste », diffusée le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et l'a saisi « *aux fins de connaitre (son) appréciation sur la (dite) séquence* ».

Le Comité a ainsi rendu, à l'issue de trois visio-réunions de ses membres, un nouvel avis le 30 janvier dernier.

## **La philosophie générale d'une année d'activité**

Pour le comité cette année 2022 aura constitué un temps d'action et un temps de réflexion sur son propre fonctionnement et sur celui, plus largement, de l'ensemble des comités d'éthique. Le souhait qui s'est exprimé est vraiment celui de rester fidèle à la loi fondatrice du 14 novembre 2016 mais, dans le même temps, de permettre une évolution positive des compétences, du rôle et des moyens dont pourraient, à l'avenir, bénéficier tous les comités d'éthique.

En conclusion, notre Comité tient à souligner l'excellence des rapports qu'il peut entretenir avec les dirigeants du groupe, grâce à leur disponibilité, dans un climat de confiance mutuelle.

Il tient également à remercier Monsieur Roch Olivier Maistre, Président de l'ARCOM et Madame Anne Grand d'Esnon, membre du collège et ainsi que leurs services, pour leur écoute et l'accueil qu'ils veulent bien réserver à nos travaux.